

Pollution de l'air : l'UE ne protège pas assez la santé des citoyens

Dans un rapport inédit, la Cour des comptes européenne formule une série de recommandations à la Commission.

LE MONDE | 11.09.2018 à 10h30 • Mis à jour le 11.09.2018 à 14h53 | Par Stéphane Mandard (*/journaliste/stephane-mandard/*)



Des militants de Greenpeace manifestent devant la Commission européenne, à Bruxelles, le 30 janvier. Elena Metz / dpa Picture-Alliance/AFP

« *La santé des citoyens européens reste insuffisamment protégée* ». L'alerte n'émane pas d'une énième étude scientifique. Elle provient, c'est inédit, de la Cour des comptes européenne (CCE) qui publie mardi 11 septembre son premier rapport consacré à la pollution de l'air. Et son constat est sévère. Dans un document d'une cinquantaine de pages, l'institution gardienne des finances de l'Union européenne (UE) taille en pièces la politique communautaire face au « *plus grand risque environnemental pour la santé des Européens* » et formule une série de recommandations à la Commission.

La pollution de l'air est responsable chaque année de 400 000 morts prématurées dans l'UE et de « *centaines de milliards d'euros de coûts de santé* », rappelle la CCE. « *Ces importants coûts humains et économiques n'ont toujours pas été pris en compte dans l'élaboration d'une action adéquate dans l'ensemble de l'Union* », déplorent les rapporteurs. Tout est à *revoir*, ou presque.

Des normes « très peu exigeantes »

Pierre angulaire des politiques européennes, la directive de 2008 sur la qualité de l'air a besoin d'une urgente et « *ambitieuse mise à jour* ». Les normes sur lesquelles elle se fonde datent de quinze, voire vingt ans, et ne prennent donc pas en compte les dernières données scientifiques et médicales. Certaines, relève le rapport, sont « *très peu exigeantes* » et « *beaucoup plus faibles* » que les lignes directrices de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Ainsi du dioxyde de soufre (SO₂), dont la limite d'exposition quotidienne fixée par l'UE (125 µg/m³) est plus de six fois supérieure à celle de l'OMS (20 µg/m³). Ce différentiel explique, selon le rapport, pourquoi Bruxelles a engagé des actions contre un seul Etat, la Bulgarie, pour des dépassements, alors que 20 % des citoyens de l'UE sont exposés à des concentrations de SO₂ supérieures aux normes de l'OMS.

Pour les particules fines PM10 (de diamètre inférieur à 10 µm), le seuil annuel (40 µg/m³) est le double de celui de l'OMS. L'écart est encore plus important pour les PM 2,5 (inférieures à 2,5 µm) : 25 µg/m³ contre 10 µg/m³. Pourtant considérées comme les plus dangereuses car elles pénètrent plus profondément dans les voies respiratoires, les PM 2,5 ne font l'objet d'aucune limite d'exposition journalière, quand l'OMS fixe un seuil de 25 µg/m³ à ne pas dépasser sur vingt-quatre heures, s'étonnent les rapporteurs.

Ils recommandent ainsi à la Commission d'adopter des limites beaucoup plus « *strictes* » en les alignant, d'ici à 2022, sur celles de l'OMS. En 2013, l'institution internationale avait enjoint à Bruxelles de **durcir** ses normes sur la base de nouvelles preuves scientifiques quant à l'impact de la pollution de l'air sur la santé. Ces préconisations n'ont conduit à « *aucun changement* », juge la CCE.

Des niveaux de pollution « sous-estimés »

Tout aussi inquiétant, les rapporteurs estiment que les niveaux de pollution de l'air auxquels sont confrontés les Européens sont sans doute « *sous-estimés* ». Pour **parvenir** à cette conclusion, ils ont vérifié, sur le terrain, comment étaient mesurés les différents gaz réglementés dans six villes : Bruxelles, Stuttgart, Milan, Cracovie, Sofia et Ostrava (République tchèque). Résultat ? Ils ne sont pas toujours surveillés au bon endroit. Ainsi, la capitale belge n'a que deux stations qui mesurent la pollution issue du trafic automobile. A Sofia, malgré la présence de nombreuses usines et de centrales électriques, aucune station ne détecte spécifiquement la pollution d'origine industrielle.

Autre découverte, « *des niveaux élevés de pollution ne sont pas inclus dans les données officielles* ». A Bruxelles, la station qui enregistrait des niveaux record en dioxyde d'azote (NO₂), gaz très toxique issu principalement des véhicules diesel, a été fermée pendant sept ans. A Ostrava, c'est une station où les limites en particules fines étaient dépassées 98 jours par an qui ne transmet plus de données à la Commission.

Le rapport de la Cour des comptes souligne de façon plus globale l'incapacité de Bruxelles à **faire respecter** sa directive sur la qualité de l'air. En mai, la Commission a certes renvoyé devant la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) six pays, dont la France, pour non-respect des normes de NO₂ ou de PM10. Mais il aura fallu entre six et huit ans pour que Bruxelles passe de l'étape de l'avertissement à la saisine de la CJUE, et plusieurs années seront encore nécessaires avant d'aboutir à d'hypothétiques sanctions financières. « *Trop lent* », jugent les rapporteurs qui rappellent que, pendant ces longues procédures, « *les Etats membres continuent à violer fréquemment les normes de qualité de l'air* ».

Des plans de qualité de l'air « pas ciblés »

Dans son bras de fer avec les Etats cancrés, le Commissaire européen à l'environnement avait exigé des « *plans d'action* » avec des mesures « *concrètes* ». En échange, Bruxelles reçoit « *des centaines de plans de qualité de l'air à examiner* ». Les rapporteurs ont passé au crible ces plans. Et, là aussi, leur jugement est implacable : « *insuffisants* », « *pas ciblés* », « *pas budgétés* », « *pas concertés entre les autorités locales et nationales* »...

Lire aussi : Pollution : le plan inachevé du gouvernement pour une mobilité propre

(pollution/article/2018/07/19/pollution-le-plan-inacheve-du-gouvernement-pour-une-mobilite-propre_5333787_1652666.html)

Les fonds européens, alloués principalement à travers le programme Life, sont utiles mais « *pas toujours bien ciblés* ». Ainsi, à Sofia, toujours, ces fonds ne bénéficient pas à des projets s'attaquant au chauffage individuel, pourtant la principale source d'émission de particules.

Le montant global des fonds consacrés à la qualité de l'air a progressé de 880 millions d'euros pour la période 2007-2013 à 1,8 milliard pour 2014-2020. Mais il représente toujours « *moins de 1 % des fonds de cohésion de l'UE* », soulignent les rapporteurs. Ils recommandent à Bruxelles de faire de la lutte contre la pollution atmosphérique une « *priorité* » dans l'ensemble des politiques européennes : énergie, transports, industrie, agriculture... La CCE relève ainsi que les émissions d'ammoniac, un précurseur des particules fines, dont l'agriculture est responsable à 94 %, augmentent depuis 2012. Elle souligne également que si les normes Euro dans l'industrie automobile ont permis d'abaisser les émissions de CO₂, elles ont « *échoué à réduire les émissions d'oxydes d'azote* », trois ans après le scandale du « *dieselgate* ».

La Cour des comptes conclut que l'action de l'UE pour **protéger** la santé des citoyens européens de la pollution de l'air n'a « *pas eu l'impact escompté* ». Ce n'est pas l'avis de la Commission. Dans sa réponse au rapport, Bruxelles estime que la directive de 2008 a permis « *des améliorations* » et précise qu'elle est elle-même en train de « *réviser* » ladite directive. La Commission accueille toutefois les recommandations des rapporteurs comme une « *contribution importante* ». Reste à **savoir** si elle sera suivie d'effets.

Lire aussi : La pollution de l'air tue 7 millions de personnes par an dans le monde, alerte l'OMS

(planete/article/2018/05/02/la-pollution-de-l-air-tue-7-millions-de-personnes-par-an-dans-le-monde-alerte-l-oms_5293076_3244.html)